

DÉLIBÉRATION

N° BS-2018-15

OBJET: Le Houga / Travaux en domaine privé - mise en séparatif des réseaux d'évacuation Eaux Usées

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents lors de la délibération : 7
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Date de convocation : 13/07/2018
Date d'affichage : 13/07/2018
Votes contre : 0
Votes pour : 8
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

Secrétaire de séance : **Claude VETTOR**

Membres présents: France DUCOS, Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT, Michel DAYMAN, Marie-Ange PASSARIEU, Philippe SAUQUES (a reçu procuration de Pascal TROTТА), Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : Pascal TROTТА (a donné procuration à Philippe SAUQUES).

Après s'être fait présenter le rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre dans le cadre de la consultation relative aux travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'évacuation des Eaux Usées en domaine privé sur la Commune de Le Houga, le Bureau Syndical :

- décide d'attribuer le marché au groupement d'entreprises SEE BAYOL – SNAA ACCHINI pour un montant de 340 381.00 € HT, soit 408 457.20 € HT ;
- autorise Madame la Présidente à réaliser toutes les démarches et à signer tout document, notamment le marché de travaux avec les entreprises, nécessaires pour la mise en application de cette décision et la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,
France DUCOS

